



Litige avec bailleur dépôt de garantie

Par **lolotte27**, le **06/01/2015 à 09:56**

Bonjour ma propriétaire a imputé de mon dépôt de garantie toutes une liste de frais comme par exemple nettoyage de la salle de bain alors que je l'ai fait bien évidemment à mon départ elle me le facture 25€ puis-je exiger une facture et si elle n'est pas en mesure de me la fournir quels sont mes recours?

Cordialement.

Par **Lag0**, le **06/01/2015 à 10:14**

Bonjour,

Déjà, seules les dégradations mises en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie peuvent donner lieu à retenue sur le dépôt de garantie en vu de remise en état.

Il faut donc vérifier si c'est le cas ici. L'état des lieux d'entrée doit indiquer que la salle de bain était propre (ou ne rien indiquer du tout) et l'état des lieux de sortie doit indiquer que la salle de bain était sale.

Ensuite, toute retenue sur le dépôt de garantie doit être justifiée par facture ou devis de professionnel. Donc pas de retenue "au barème".

Vous pouvez donc exiger cette facture (ou devis), sans quoi vous exigerez que vous soit rendue la somme retenue. Sans réaction du bailleur, il vous restera à saisir la juridiction compétente (juge de proximité s'il existe encore, il devait disparaître au 1er janvier, ou juge d'instance).